

Présentation des axes stratégiques

Les élus ont défini 6 axes stratégiques se déclinant en actions qui vont permettre de mener plusieurs opérations concrètes.

Axe I – Accompagner les habitants pour consommer mieux et moins

Orientation 1 : Accompagner et valoriser la rénovation énergétique du résidentiel.

- La rénovation énergétique du résidentiel aura un impact important sur les consommations d'énergie finale.
- Actions réalisées ou en cours : EIE/France service, Habiter mieux, aides financières, thermographie aérienne, thermographie façade.
- Lutter contre la précarité énergétique.

Orientation 2 : Réaliser un projet de permaculture avec les habitants.

- Jardin pédagogique en permaculture à la citadelle de Rodemack.
- Trois autres sites identifiés pour un futur projet de permaculture.

Orientation 3 : Informer les habitants sur les constructions respectueuses de l'environnement (et les accompagner dans leurs projets), sur les risques associés au changement climatique et sur les éco-gestes.

- Actions réalisées ou en cours : EIE/ France Services.
- Convention programme Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE) portée par l'Etat, la Région et l'ADEME.
- Informations possibles : jardin sans produit chimique et notamment pour éradiquer les espèces nuisibles et envahissantes, zéro déchet, comment réguler son système de chauffage pour limiter les consommations etc...

Orientation 4 : Encourager les citoyens et les associations dans leur démarche en faveur de la biodiversité, de l'environnement et de la transition écologique ou énergétique.

- Subventions pour l'achat de composteur (action en cours), ruche participative...
- Encourager les associations dont le but est, notamment avec les enfants, de développer des pratiques s'inscrivant dans une démarche de développement durable et de réfléchir et mettre en cohérence des choix de consommation.
- Encourager les ateliers associatifs de récupération et de réparation de vélos.
- Fête de la nature.
- Favoriser la sobriété, le réemploi et le partage.
- Récompenser les actions vertueuses.



Orientation 5 : Remplacer progressivement les appareils de chauffage vétustes dans un objectif de réduction des consommations énergétiques et d'amélioration de la qualité de l'air.

- La performance des systèmes de chauffage a un réel impact sur la consommation énergétique d'un bâtiment.
- Modernisation et entretien du parc de chauffage au bois.

Orientation 6 : Promouvoir l'achat de nourriture locale et de saison et la diminution de la consommation de produits carnés.

- Développer les marchés locaux.

Orientation 7 : Identifier les initiatives d'éco-construction.

- Et les récompenser.

Axe II – Développer les énergies renouvelables et permettre au territoire de s'adapter au changement climatique

Orientation 1 : Tendre vers un mix énergétique 100% renouvelable intégrant toutes les énergies renouvelables.

- Développer le solaire thermique en particulier dans le résidentiel.
- Développer le solaire photovoltaïque : location de toitures, location de terrains ou de friches, projet d'autoconsommation ou projets communautaires type stand de tir.
- Développer le bois énergie tout en préservant la biodiversité et la qualité de l'air : s'assurer que la production de bois est pérenne et reste locale.
- Etudier la faisabilité de projet de méthanisation.
- Développer la géothermie et l'aquathermie.
- Etudier la mise en place d'éoliennes le long des axes à grande circulation tout en veillant aux nuisances sonores pour les communes situées à proximité.
- Objectifs du SRADDET à l'horizon 2050.

Orientation 2 : Imposer des exigences en termes d'utilisation des énergies renouvelables et de préservation de l'environnement dans les documents d'urbanisme.

- Imposer « 1 arbre pour 1 logement » ou un pourcentage minimal d'espaces verts plantés pour les opérations de logements collectifs. L'objectif étant de créer des îlots de fraîcheur et/ou de créer des espaces boisés supplémentaires, les arbres ne seraient pas forcément à planter à proximité immédiate du projet.
- Imposer l'installation systématique de production d'ECS solaire ou de photovoltaïque pour les logements dans les PLU ou règlements de lotissement.

Orientation 3 : Augmenter la séquestration carbone.

- Préserver les forêts existantes.
- Accompagner les propriétaires de forêts privées dans leur gestion en communiquant, en informant et éventuellement en achetant certaines parcelles privées.
- Projet en cours : Haies en F'eau lit.
- Déminéraliser certains espaces en centres urbains en y aménageant des espaces verts.

Orientation 4 : Préserver la ressource en eau.

- Imposer des systèmes de récupération des eaux pluviales ou de récupération sur les eaux grises.
- Prévoir des revêtements perméables pour les pistes cyclables et voies vertes.

Orientation 5 : Développer les réseaux de chaleur.

- Les réseaux de chaleur sont à privilégier quand ils sont courts pour les bâtiments existants (exemple du projet de Fixem) ou pour de nouvelles opérations.



Axe III – Encourager les mobilités alternatives

Orientation 1 : Equiper la flotte de véhicules de la CCCE de véhicules peu polluants.

- La CCCE dispose actuellement de 5 voitures électriques sur 30 voitures.
- Mettre à disposition des vélos électriques aux agents de l'intercommunalité.

Orientation 2 : Développer les modes de déplacement doux et alternatif.

- Encourager les enfants à se rendre à l'école en mode doux (mise en place de pédibus).
- Etudier la possibilité de créer des zones piétonnes en centre bourg.
- Poursuivre la création de parkings P+R.
- Encourager le télétravail.
- Mettre en place des plateformes de covoiturage.

Orientation 3 : Augmenter le nombre de bornes de recharge électrique.

- En restant attentif à l'évolution des technologies et aux contraintes techniques (temps de recharge, problèmes d'abonnement en fonction du type et/ou du fournisseur).

Orientation 4 : Créer des pistes cyclables inter-villages avec continuité des pistes entre elles ainsi que vers les collèges et les équipements collectifs.

- Développer les pistes cyclables « utiles ».
- Sécuriser les parkings à vélos.

Axe IV – Engager la collectivité dans une démarche d'exemplarité

Orientation 1 : Diminuer l'impact énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux.

- Réaliser les audits énergétiques des bâtiments.
- Opter pour des contrats (électricité, gaz) « 100% vert ».
- Prendre en compte le financement citoyen et collaboratif.
- Mettre en place une Gestion Technique Centralisée (GTC) dans les bâtiments pour permettre de commander et réguler à distance les consignes de température en fonction de l'occupation notamment et connaître en temps réel les dysfonctionnements des systèmes (problème de fuite d'eau par exemple).
- Intégrer des énergies renouvelables dans les bâtiments publics.
- Installation de luminaire basse consommation (LED).
- Etudier la mutualisation de production d'énergie (réseau de chaleur).
- Mise en place de matériaux biosourcés ou à faible impact carbone lors des rénovations.

Orientation 2 : Réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage public.

- Mise en place d'éclairage LED et horloge ou sonde crépusculaire.

Orientation 3 : S'engager dans une démarche de labélisation d'exemplarité du territoire en termes de politique environnementale.

- Cit'ergie, TEPOS ?

Orientation 4 : Informer, sensibiliser, mobiliser et associer les différents acteurs autour de la thématique de la qualité de l'air.

- Limiter l'exposition de la population en cas de pic de pollution.

Orientation 5 : Mener une réflexion sur les nouvelles routes traversant le territoire.

- En particulier pour les couloirs des bus.

Orientation 6 : Réaliser dans les écoles des actions pour éduquer les enfants au développement durable.

- Verdir les cours d'école par exemple.
- Sensibiliser et informer les écoliers à l'exemplarité par le biais des associations.

Orientation 7 : Favoriser l'achat durable et prendre en compte des critères environnementaux dans la passation de marché publique.

- Diminuer l'utilisation du papier, dématérialisation, utilisation de papier recyclé.

Axe V – Améliorer les performances durables des entreprises et des exploitations agricoles

Orientation 1 : Identifier et accompagner les projets d'énergies renouvelables des exploitations agricoles.

Orientation 2 : Réduire les consommations d'énergie dans les exploitations agricoles.

- Les informer des possibilités existantes pour réduire les consommations d'énergie.

Orientation 3 : Encourager l'économie circulaire.

- Promotion des circuits courts notamment : AMAP, marchés locaux, vente directe...

Orientation 4 : Informer les acteurs économiques des performances environnementales.

- Les informer des réglementations ou dispositifs sur les diminutions des consommations énergétiques : loi Tertiaire, CEE etc...

Orientation 5 : Réduire les consommations des éclairages des commerces.

- Informer sur les types d'éclairage moins consommateurs.
- Limiter l'éclairage nocturne.

Axe VI – Poursuivre la politique volontariste de réduction et de valorisation des déchets***Orientation 1 : Favoriser la sobriété, le réemploi et le partage.***

- Encourager les filières courtes.
- Encourager les recycleries.

Orientation 2 : Poursuivre la mobilisation sur la réduction des déchets.

- Actions réalisées ou en cours : site internet, extension des consignes de tri, nouvelles filières dans les déchèteries, calendrier OM, actions des ambassadeurs du tri, compostage individuel/collectif et lombricomposteur.
- Communiquer davantage sur la valorisation des déchets.
- Organiser la réduction des déchets au plus près de l'habitant : broyage des déchets de taille sur place, compostage collectif etc...
- Généraliser le compostage.
- Réduction du volume d'OM.

Orientation 3 : Limiter le gaspillage alimentaire et la consommation de produits carnés dans les écoles et collèges.

- Sensibiliser les élèves au gaspillage alimentaire.
- Etude en cours dans les collèges.
- Laisser les élèves choisir leur portion.
- Proposer 2 repas végétariens par semaine (au lieu de 1 actuellement).
-

Orientation 4 : Instaurer un dispositif de tarification incitative des déchets.

- En accompagnant les habitants et en communiquant sur ce dispositif.
- Baisse de la fréquence des collectes.